AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0623
FR0000030827-FS0328

11 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2019, la société anonyme HMG Finance (2 rue de la Bourse, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 14 août 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 72 012 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 5,07% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IGE+XAO sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 10 avril 2019, pour le compte desdits fonds, 73 449 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et 5,41% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 420 214 actions représentant 1 420 664 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 356 221 actions représentant 1 356 671 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.